

TARIF DES PRESTATIONS

Mise à jour Avril 2017 -

• VENTE IMMOBILIERE:

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR, calculés sur le prix de vente initial.

6 % + 2.500 €uros TTC

Facturation minimale: 5.000 €uros TTC

Les HONORAIRES seront à la CHARGE DE L'ACQUEREUR dans les cas suivants :

- lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente,
- MANDAT d'ACHETER, ou de RECHERCHE.

VENTE DE FONDS DE COMMERCES et CESSION DE DROIT AU BAIL

HONORAIRES A LA CHARGE DU CESSIONNAIRE.

10 % H.T. du prix de vente initial

Facturation minimale: 5.000 €uros HT

• LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, ou à USAGE MIXTE (professionnel et habitation), constituant LA RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux d'entrée : 7 % TTC du loyer annuel charges comprises, dans la limite de 15 €uros TTC du m2 en zone très tendue, 13 €uros TTC du m2 en zone tendue, et 11 €uros TTC du m2 partout ailleurs (dont 3 euros TTC du m2 pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée).

HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux d'entrée : 7 % TTC du loyer annuel charges comprises.

LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL

HONORAIRES A LA CHARGE DU PRENEUR : 7 % TTC du loyer annuel charges comprises, payables lors de l'entrée dans les lieux,

HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE : 7 % TTC du loyer annuel charges comprises payables lors de l'entrée dans les lieux.

Facturation minimale : 500 €uros HT

MANDAT de NEGOCIATION

HONORAIRES A LA CHARGE DU DEMANDEUR : négociation d'un prix de vente pour le compte de l'acquéreur = 3 % TTC du prix initial, limité à 50 % de la baisse de prix.

• VENTE EN VIAGER

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR : 10 % du prix de vente initial. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d' Usage et d'Habitation).

AVIS DE VALEUR ECRIT : 180 €uros TTC à la CHARGE du DEMANDEUR

Notre agence est membre du Fichier AMEPI Nord Franche-Comté : les tarifs d'agences membres sont susceptibles de s'appliquer